

DECLARATION DE LA DELEGATION SUISSE
sur son abstention sur le vote des STATUTS

En raison du fait que deux paragraphes qui sont essentiels dans une organisation bolchévique ne sont pas contenus dans les Statuts, je m'abstiens.

Les deux points en question sont:

L'éducation obligatoire dans des stages (période stages etc.), et le paiement des fonctionnaires.

M.A.S.
(J.)

